

Aucune exception à ce règlement sans avoir obtenu au préalable  
l'autorisation écrite du Bureau des gouverneurs

*Dans le présent document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.*

**1. Objectif**

Lorsqu'un poste est désigné pour les Autochtones, l'Université doit s'assurer que la personne qu'elle a l'intention d'embaucher a un lien authentique avec sa communauté.

**2.**

organisations provinciales affiliées au Métis National Council (Métis  
Nation of Ontario, Manitoba Metis Federation, Métis Nation  
Saskatchewan, Métis Nation of Alberta, Métis Nation British